

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 décembre 2023

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13	Le cinq décembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
Convocation en date du : 01 décembre 2023	Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
Affichée le : 01 décembre 2023	Absents excusés : GAY Arlette Secrétaire de séance élu : RIVOLLIER Nicole

N° 2023D602	SDIS : CONVENTION TEMPS PERISCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE
--------------------	---

Monsieur le Maire informe que le SDIS sollicite la Commune afin de signer une convention engageant la collectivité à prendre en charge les enfants scolarisés dans l'école publique, lorsque leurs parents sont appelés pour partir en intervention sur un temps périscolaire ou sur la pause méridienne.

Cette convention permettrait aux sapeurs-pompiers volontaires de se rendre disponibles plus facilement sur les créneaux du temps de midi ou accueil du soir notamment.

La Commune et l'Association Familles Rurales pourront demander le remboursement des frais de garde ou de cantine au SDIS de la Loire en leur adressant la facture correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le SDIS et la Commune favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire et la pause méridienne

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Nicole RIVOLLIER

ROZIER EN DONZY, le 15/12/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE

